

LES OISEAUX

FACE AU PROJET EOLIEN

DE

**COURTEMPIERRE
TREILLES EN GATINAIS
GONDREVILLE LA FRANCHE**

Dossier préparé et présenté par l'Association PRO T G
Protection de Territoires Gâtinais
28 allée des Houys 45490 Courtempierre.

Ferrières-en-Gâtinais

Entre éoliennes et oiseaux, à Treilles, Gondreville et Courtempierre

Qui gagnera la bataille ?

Depuis 2017, l'association pour la Protection des territoires gâtinais (Pro-t-g) fédère les opposants aux projets éoliens qui se profilent sur les communes de Courtempierre, Treilles et Gondreville. Ces projets sont à découvrir sur son site (<http://pro-t-gatinais.fr>), tout comme les actions qu'elle mène pour les contrecarrer.

► Début 2019, Pro-t-g a ouvert un dossier concernant les oiseaux présents sur le périmètre. « Une étude de la faune et de la flore vient d'être mandatée par les promoteurs. Pour la contrebalancer ou tout-au-moins la compléter, nous avons décidé, nous les habitants de ce territoire, de consigner toutes nos observations », explique Jean-Paul Masson, l'un de ses responsables.

En ce début de printemps, l'association a déjà recueilli une bonne dizaine de témoignages concernant le passage d'oiseaux migrateurs sur le périmètre. « De nombreuses espèces survolent cette plaine au printemps et à l'automne et beaucoup s'y arrêtent pour s'y restaurer », assurent deux hommes de terrain : le garde-chasse de Courtempierre, Daniel Michout, et responsable bénévole du marais de Mignerette, Alain Lafaye.

Les premières observations des riverains, qui datent de la seconde quinzaine de février, mentionnent des groupes de grues cendrées de tailles conséquentes - de



Les grues cendrées font une halte dans le périmètre concerné à chacun de leur passage.

40 à 200 individus - survolant à basse altitude le marais de Mignerette et la plaine des Houys (hameau de Courtempierre) ou posés à peine à quelques mètres du mât de mesure des vents qui y a été installé l'an passé.

Un courant d'air chaud positionné sur Courtempierre

Le fait n'est pas nouveau puisqu'une résidente de ce lieu-dit relate dans son témoignage que, depuis plus d'un demi-siècle, nombre de ces échassiers font une halte à chacun de leur passage dans le champ qui jouxte son habitation.

D'après les ornithologues, ces arrêts systématiques s'expliquent, primo, par la présence d'une nourriture abondante au sol (reliefs des moissons

en automne et semailles au printemps) et, secundo, par un phénomène local bien connu des natifs.

« Combien vont se fracasser dans les pales ? »

Il s'agit d'un courant d'air chaud positionné sur Courtempierre et les communes avoisinantes, et qui peut d'ailleurs être apprécié grâce à ces volatiles. « Grands planeurs, ils profitent de ce courant ascendant pour redécoller et se laissent porter, quelquefois pendant plus de 30 minutes, afin de reprendre de l'altitude avant la poursuite de leur voyage », raconte l'un d'eux.

Évidemment, spécialistes et habitants craignent d'assister au massacre programmé de ces migrants si le parc éolien devait voir le jour. « Com-

bien vont se fracasser dans les pales ? », s'indigne une riveraine.

D'autant que ces oiseaux, parfois protégés, sont déjà décimés par les lignes électriques qui jalonnent ce couloir migratoire. « Les cigognes, qui transitent aussi de plus en plus par ici, s'y font souvent prendre », rappelle Joëlle Pizzi, habitante au lieu-dit Égrefin à Gondreville-la-Franche. Des dires attestés par Enedis qui a dû intervenir à plusieurs reprises suite à l'électrocution d'un de ces volatiles.

PRATIQUE. L'association Pro-t-g tiendra son assemblée générale le jeudi 25 avril à 20 heures dans la salle polyvalente de Treilles-en-Gâtinais.

LES OISEAUX

FACE AU PROJET EOLIEN DE COURTEMPIERRE TREILLES EN GATINAIS GONDREVILLE LA FRANCHE

SOMMAIRE

Page 4	Mémoire sur le passage des oiseaux migrateurs.
Page 6	Réservoir de biodiversité
Page 8	Couloir de migration
Page 9	Couloir migratoire, aires de posés des oiseaux et implantations des éoliennes
Page 10	Schéma régional climat air énergie
Page 11	Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
Page 13	Le point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Février 2022.
Page 14	Passage des grues et posés des cigognes
Page 20	Etudes d'impacts sur les oiseaux menées par les promoteurs
Page 22	Conclusion

NOTA : Ce dossier sera présenté à Madame ou Monsieur l'enquêteur public lors de l'enquête ICPE diligentée par Madame ou Monsieur le Préfet du Loiret accompagné des attestations justifiant cette étude. Il est également transmis dans sa totalité à la mission régionale d'autorité environnementale du Loiret (MRAE).

Le présent dossier destiné à l'information de nos adhérents sur les actions engagées par l'association contre le projet éolien a été expurgé de ses attestations pour des motifs de confidentialité.

Mémoire sur la présence exceptionnelle des oiseaux sur la zone d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais, Gondreville la Franche

C'est spontanément que les habitants du hameau des Houys, à Courtempierre et ceux du Chesnoy dans la commune de Treilles en Gâtinais, se sont tournés au printemps 2019 vers l'association PRO T G à la suite de nombreux passages de grues au dessus de leurs agglomérations.

Ces passages annuels s'étendent sur une période de 3 semaines environ au printemps dans une direction sud ouest / nord est et, en automne, dans la direction contraire nord est / sud ouest.

Ces passages sont attestés depuis des décennies. (attestations).

Nous sommes donc bien dans un couloir de migrations. (cf Cartographie du réseau écologique de la Région Centre).

Celles-ci se caractérisent par une très grande précision géographique et sont ponctuées par des arrêts systématiques, justifiés par la nourriture abondante au sol : en automne par les grains laissés par les récentes moissons dans les chaumes, au printemps par les semilles, (au grand dam des agriculteurs). (attestations).

Cette grande précision géographique des arrêts au sol s'explique également par un phénomène local connu, d'un courant d'air chaud positionné sur notre commune et communes avoisinantes que nous pouvons apprécier grâce à ces oiseaux. Grands planeurs. Ils profitent de ce courant ascendant qu'ils connaissent bien pour redécoller et se laissent porter, quelquefois pendant plus de 30 minutes, pour reprendre de l'altitude avant la poursuite de leur voyage. (attestation).

L'inquiétude des habitants s'est formée par l'information diffusée par le maire de Courtempierre en février 2017, plans à l'appui, d'un projet avancé de parc éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche ; **projet situé précisément sur les zones de passage à basse altitude des grues et des champs ou s'alimentent ces oiseaux.**

Cette vive émotion s'est rapidement développée dans les villages voisins et s'est étendue à l'ensemble de la problématique des oiseaux compte tenu de la très grande richesse aviaire du périmètre proposé par l'implantation des éoliennes.

Ce périmètre reçoit d'autres migrants ; entre autres, les limicoles : pluviers dorés, bécasses et vanneaux en très grand nombre. (attestation).

Cette surface agricole est enrichie de nombreuses petites parcelles boisées qui participe à la diversité d'oiseaux sédentaires (faisans, perdrix) et de leur prédateurs ailés, il faut noter en plus des classiques buses variables, les milans, éperviers, autours des palombes, chouettes effraie, faucons pèlerins. (attestation).

Il arrive que des observateurs ornithologues passionnés signalent aux agriculteurs certains nids en cours de couvaison afin de signaler aux moissonneuses les endroits à préserver.

Mémoire sur la présence exceptionnelle des oiseaux sur la zone d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais, Gondreville la Franche

Le passage de cigognes et la pose de celles-ci dans les champs est de plus en plus signalé (attestations). La rue principale de la commune de Treilles en Gâtinais, située à 800 mètres des futures éoliennes et sous le vent de celles-ci, s'appelle : **rue de la Cigogne.....**

D'autres races d'oiseaux moins intéressées par le milieu agricole sont concentrées sur la zone précise du lieu dit les Houys par l'accumulation d'un biotope exceptionnel ; la rivière de deuxième catégorie « le Petit Fusain » est bordée par des parcelles non constructibles véritables réserves naturelles qui s'ajoutent aux diverses zones natura 2000 comme celle de Mignerette à 2,3 kilomètres des Houys et celle de Bordeaux en Gâtinais, à 3,5 km de cette même zone.

La végétation dense de ces bords, servie par des crues fréquentes, favorise la nidification des oiseaux aquatiques, (canards, foulques, poules d'eau, sarcelles,) mais aussi des hérons, aigrettes, butors, les cormorans ne sont pas rares, les oies bernaches se posent dans ces marais de façon ponctuelle.

Les passereaux classiques : merles, mésanges bleues, charbonnières, à longue queues, rouge gorges, rouge queues, pinsons, alouettes, bergeronnettes, geais, martin pêcheurs sont endémiques.

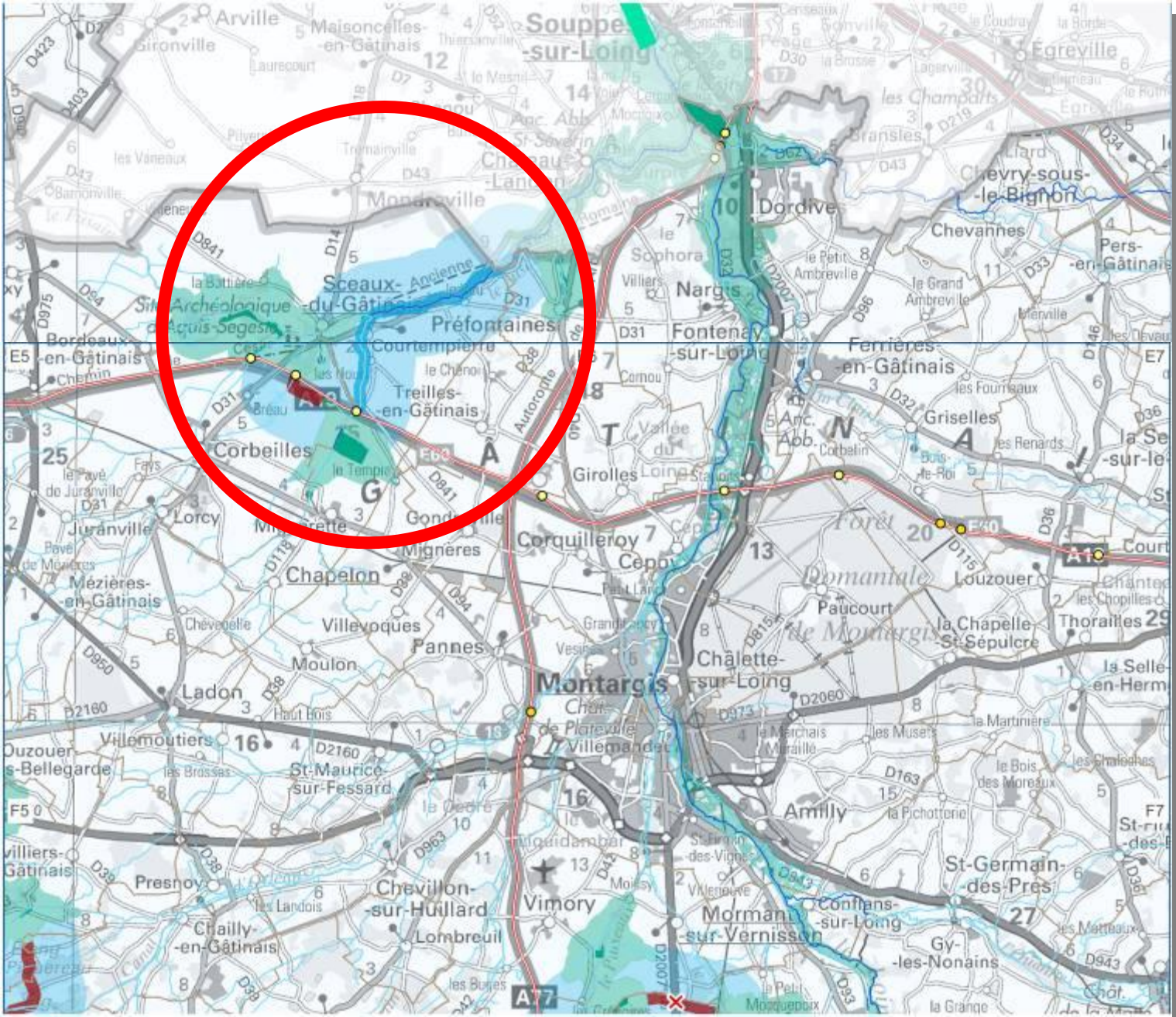
Pourquoi mentionner la présence de ces oiseaux dans ce milieu précis de la rivière « le Petit Fusain » ? **Ce milieu protégé n'est situé qu'à 1100 mètres de l'implantation de la première éolienne**, ajoutant ainsi une altération supplémentaire au milieu exceptionnel menacé par l'implantation de ce projet de parc industriel éolien.






Cette zone qui couvre les communes de Préfontaines, Courtempierre, Treilles en Gâtinais, est précisément définie dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) du Centre comme :

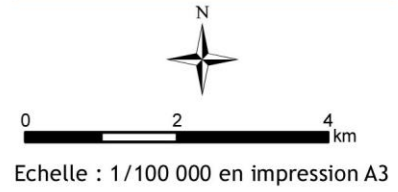
UN RESERVOIR DE BIODIVERSITE

RESERVOIR DE BIODIVERSITE

(Ci dessous la carte extraite du SRCE repère E 6 et F6)



-  Cours d'eau inscrits au SRCE
-  Autres cours d'eau
-  Réservoirs de biodiversité
-  Zone de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver



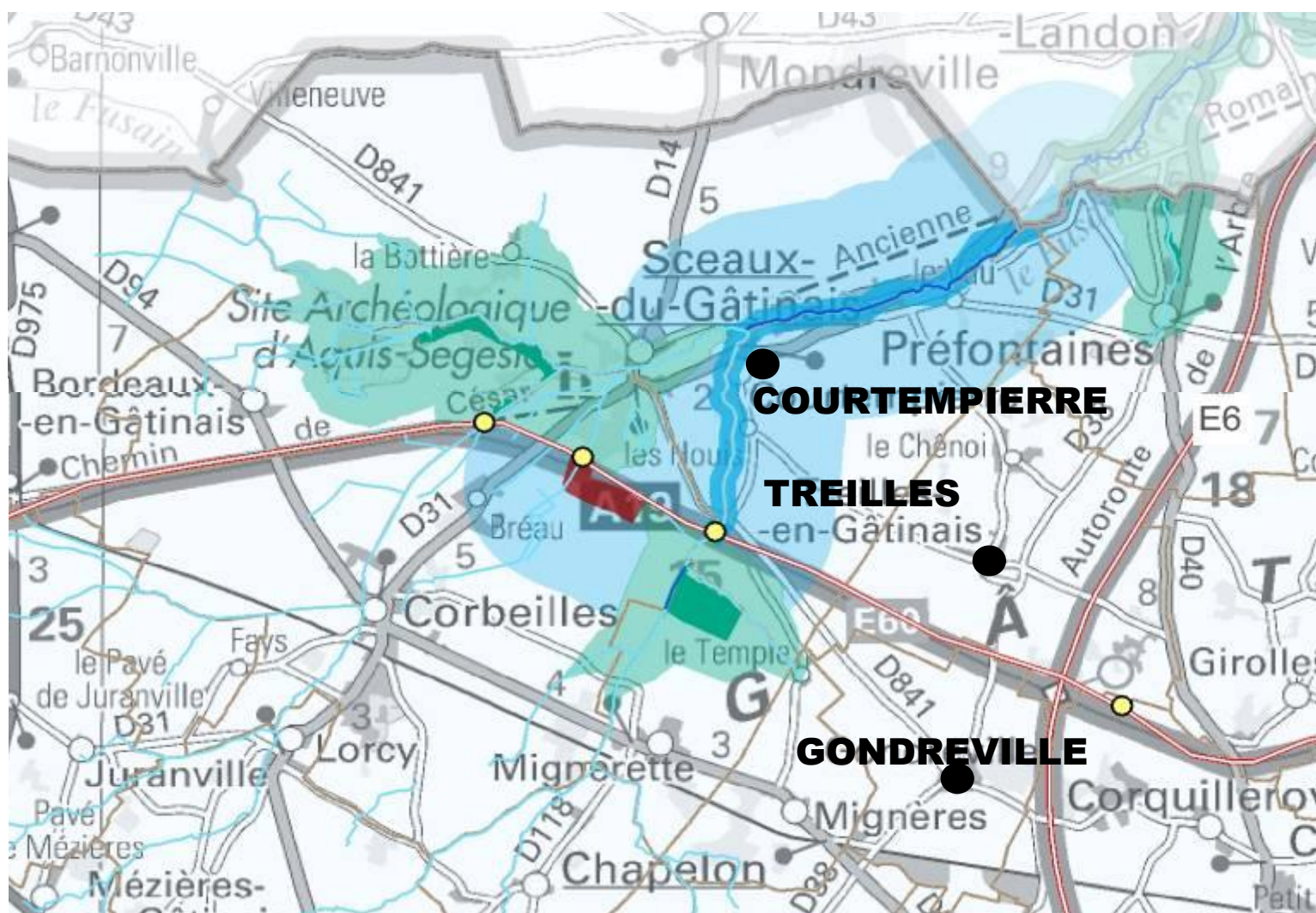
Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre
©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®

Réalisation : Biotope
Octobre 2013



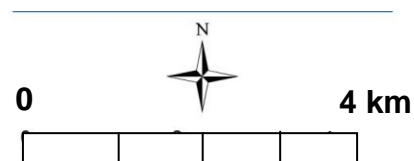
RESERVOIR DE BIODIVERSITE

(Ci dessous la carte extraite du SRCE repère E 6 et F6)



L'ensemble de ces observations et des études menées par les services de l'Etat montrent avec une incontestable évidence l'impossibilité de créer, dans cette zone, un des parcs éoliens le plus important de France par sa hauteur, le nombre d'éoliennes concentrées dans un si petit espace particulièrement protégé.

- Cours d'eau inscrits au SRCE
- Autres cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité
- Zone de corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques potentiels à préserver

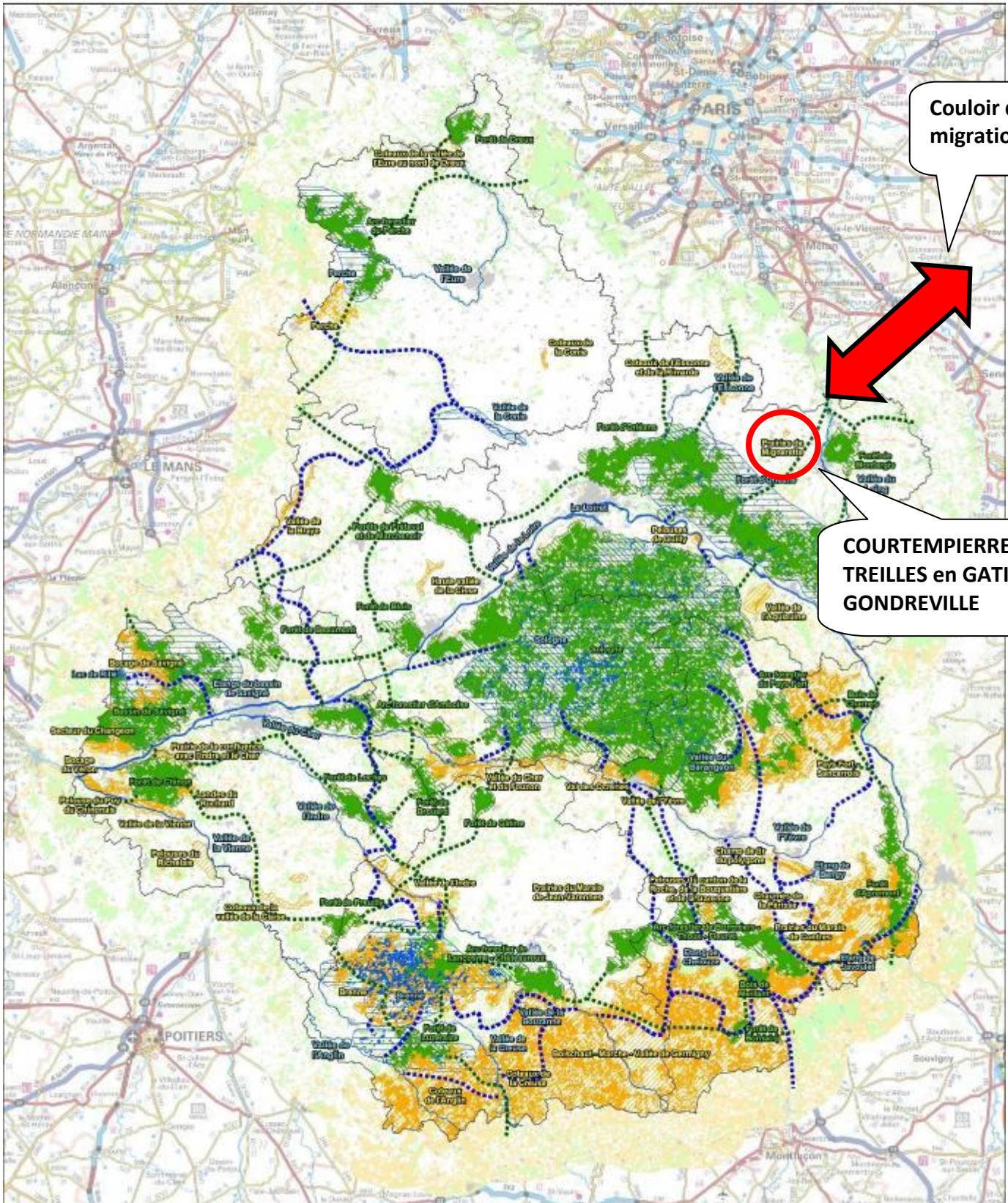


Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre
©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®

Réalisation : Biotope
Octobre 2013



Plan : Couloir de migration des oiseaux



Couloir de migration



COURTEMPIÈRE
TREILLES en GATINAIS
GONDREVILLE

- Zones nodales de milieux boisés
- Zones nodales de milieux ouverts
- Zones nodales de milieux humides
- Zones d'extension des zones nodales de milieux boisés
- Zones d'extension des zones nodales de milieux ouverts

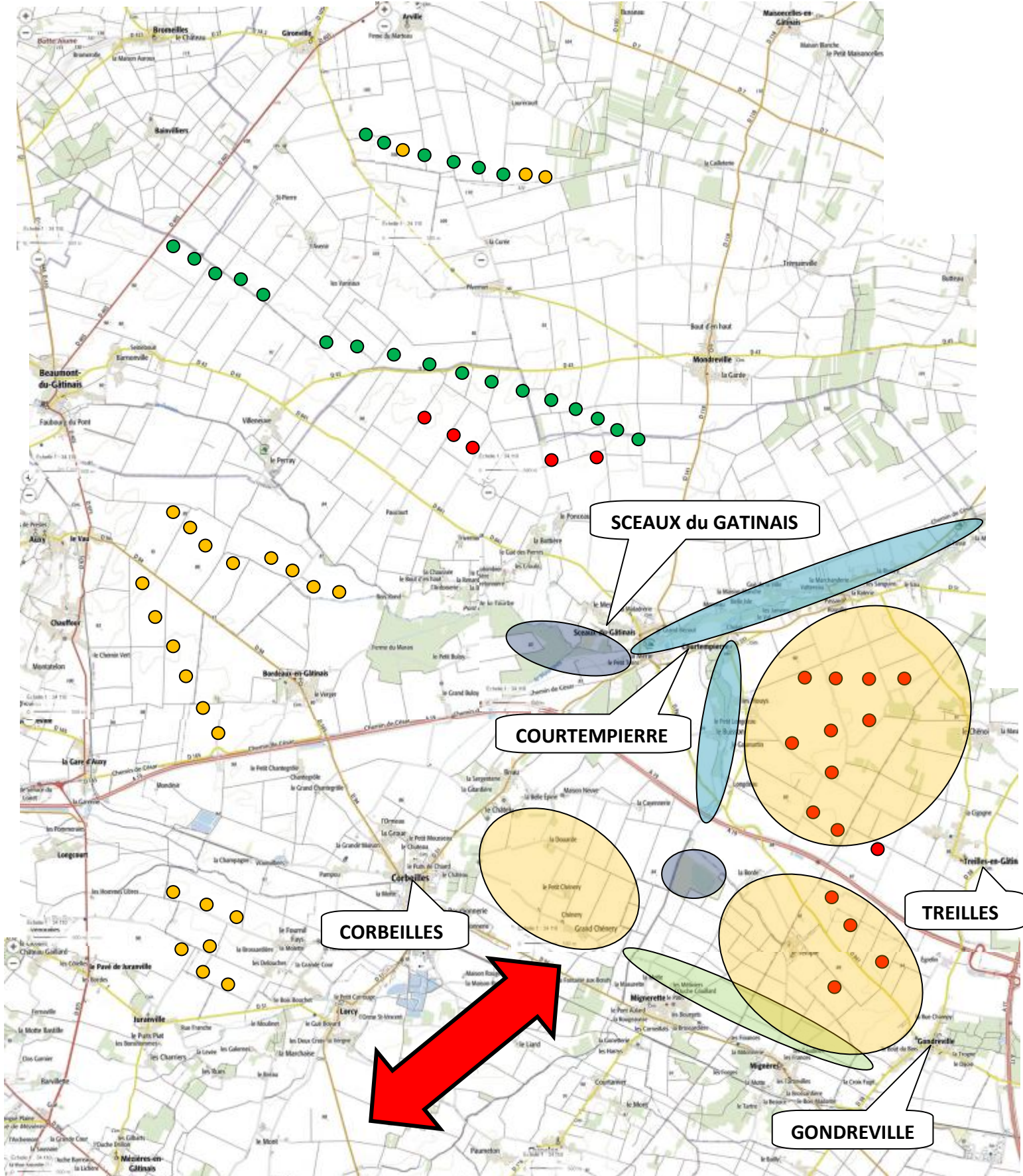
- Zones d'extension des zones nodales de milieux humides*
- Axes des corridors de milieux boisés
- Axes des corridors de milieux humides
- Limites départementales

Nom des zones nodales
Zones nodales de milieux boisés
Zones nodales de milieux humides
Zones nodales de milieux ouverts

* Les zones d'extension des zones nodales cours d'eau ne sont pas représentées sur la carte. Ces zones d'extension correspondent au lit majeur des cours d'eau.

0 10 20 40
Kilomètres

AXE MIGRATOIRE ET IMPLANTATIONS EOLIENNES



	Axe migratoire		Zones de posés des migrateurs		Zone Natura 2000		Zone humide
	Zone démarchée par promoteurs éoliens		Positions des éoliennes		Accordées		En projet

Schéma régional climat air énergie

LOI GRENELLE II

En France, le **Schéma régional climat air énergie** (schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie ou **SRCAE**, est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois [Grenelle I](#) et [Grenelle II](#) (Article 68¹) dans le cadre des suites du [Grenelle Environnement](#) de 2007. Il décline aussi aux échelles régionales une partie du contenu de la [législation européenne](#) sur le climat et l'énergie. Ce schéma doit intégrer dans un seul et même cadre divers documents de planification ayant un lien fort avec l'énergie et le climat, qu'étaient notamment :

- les schémas éoliens,

- les [schémas de services collectifs](#) de l'énergie ;

La loi Grenelle II en formalise le cadre.

Il est copiloté par le [préfet de région](#) et le Président du [conseil régional](#), en concertation avec les acteurs concernés pour définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'échelle de chaque région.

QUE DIT le 'Schéma régional climat air énergie' page 283

Zones « Ramsar »

Ces zones humides d'un intérêt international pour la migration des oiseaux d'eau sont difficilement compatibles avec l'éolien.

SRCAE du Centre (juin 2012) Page 283
Annexe SRE

L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée.

Cependant, une analyse plus précise des données bibliographiques et de l'habitat, ainsi qu'une étude de terrain pourront affiner les enjeux. L'implantation d'éoliennes dans ces zones devra faire l'objet de mesures de réduction / compensation / accompagnement.

Description de la zone :

• Au Nord-Ouest de Montargis, l'A77 et l'A19 se croisent à la perpendiculaire, dans une vaste plaine. À l'échelle de la région Centre, cette zone présente le plus fort potentiel de développement non encore exploité pour l'énergie éolienne. En effet, le regroupement de l'habitat et la rareté des boisements laissent de grands espaces ouverts. Hormis dans la ZDE interdépartementale de Sceaux-du-Gâtinais, la conception de projets éoliens a jusqu'à présent été freinée par le remembrement consécutif au chantier de construction de l'A19.



Synthèse de l'article

Renewable energy and biodiversity:

Implications for transitioning to a Green Economy

27 OCTOBRE 2017

Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang, 2017.

Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, 161-184

www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1364032116304622

Énergie renouvelable et biodiversité : les implications pour parvenir à une économie verte

1. Introduction.....	2
2. Énergie solaire	
2.1. Contexte	4
2.2. Facteurs de changement des écosystèmes et de perte de biodiversité	4
2.3. Mesures d'atténuation des impacts	5
3. Énergie éolienne	
3.1. Contexte	6
3.2. Facteurs de changement des écosystèmes et de perte de biodiversité	7
3.3. Mesures d'atténuation des impacts	8
4. Énergie hydro-électrique	
4.1. Contexte	9
4.2. Facteurs de changement des écosystèmes et de perte de biodiversité	9
4.3. Mesures d'atténuation des impacts	10
5. Bioénergie	
5.1. Contexte	11
5.2. Facteurs de changement des écosystèmes et de perte de biodiversité	12
5.3. Mesures d'atténuation des impacts	15
6. Énergie océanique	
6.1. Contexte	16
6.2. Facteurs de changement des écosystèmes et de perte de biodiversité	16
6.3. Mesures d'atténuation des impacts	18
7. Géothermie	
7.1. Contexte	19
7.2. Facteurs de changement des écosystèmes et de perte de biodiversité	20
7.3. Mesures d'atténuation des impacts	20
8. Discussion	
8.1. Synthèse sur les facteurs de pression	21
8.2. Lacunes dans les connaissances et les pratiques et recommandations	21
8.3. Implications politiques relatives aux interactions entre énergies renouvelables et biodiversité	23
9. Conclusion	25

FRB : Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Synthèse de l'article Renewable energy and biodiversity: Implications for transitioning to a Green Economy Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang. 2017. Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, 161–184 5 www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1364032116304622

EXTRAITS

Mortalité et traumatismes

Sans surprise, **la principale menace pour la biodiversité résulte de la collision des oiseaux**, en particulier des rapaces, et des chauves-souris **avec les éoliennes**, ainsi que la dépression d'air associée au mouvement des pales et le barotrauma¹³. En général, **les espèces d'oiseaux rares ou en voie de disparition, ou ayant une longue durée de vie et une reproduction lente, sont les plus soumises au risque induit par le déploiement des éoliennes**. Les oiseaux plus grands et moins agiles (par exemple, les oies et les cygnes) sont également confrontés à des risques plus élevés; c'est aussi le cas pour les espèces qui ont tendance à voler en condition de lumière plus faible (aube ou au crépuscule), car elles sont moins en mesure de détecter et d'échapper aux éoliennes. **Des risques de collision plus grands existent à proximité des voies de passage fortement utilisées, y compris les routes migratoires ou dans des zones qui sont régulièrement utilisées pour l'alimentation ou pour le repos.** On estime que 234 000 oiseaux sont tués annuellement par des éoliennes aux États-Unis. Les chauves-souris souffrent proportionnellement plus que les oiseaux, l'impact étant de l'ordre de dizaines de morts par turbine et par année (section 8.2).

Contrairement à l'énergie solaire (section 2.3), les sites les plus appropriés pour installer les éoliennes peuvent également être ceux susceptibles de causer le plus de dégâts à la biodiversité aviaire.

Selon le type de turbine, les **espèces d'oiseaux et de chauves-souris sont menacées à des altitudes comprises entre 20 et 180m au-dessus du sol.....**

Rappel : le projet éolien en cours précise le nombre de 15 éoliennes de 200 mètres de haut

Vitesse circonférentielle des pales : plus de 350 km/heure par vent normal

Au niveau européen, un groupe de travail intersessions de l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris européennes (EUROBATS) étudie l'effet des éoliennes sur les chauves-souris et élabore des lignes directrices pour le suivi et l'évaluation des impacts¹⁴. 14 - Pour plus d'informations, voir: <http://www.eurobats.org/node/874> 9

QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS ?

Le point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Février 2022.

EXTRAITS

1-B : « Impact des éoliennes sur la biodiversité »

« La gravité de l'érosion de la biodiversité est telle que les scientifiques considèrent aujourd'hui qu'il s'agit d'une sixième extinction de masse.

Contrairement à une idée répandue, cette érosion n'est pas pour l'essentiel liée au changement climatique induit par l'espèce humaine mais à des effets plus directs des activités anthropiques (destruction des milieux pour l'urbanisation ou l'agriculture intensive, surexploitation des espèces terrestres et marines, etc.).

Certes, l'impact du changement climatique sur le vivant sera d'autant plus grand qu'il s'exercera sur une biodiversité déjà fragilisée, mais ce n'est évidemment pas la production d'une énergie complètement décarbonée qui permettra d'enrayer son déclin.

Il convient de s'assurer que certaines des mesures prises pour lutter contre le changement climatique n'aggravent pas la crise actuelle de la biodiversité. **En particulier, l'implantation des centrales électriques éoliennes dans les milieux n'est jamais sans conséquence sur les espèces présentes et il convient d'en déterminer les effets.**

Etant donné le nombre et l'envergure des centrales éoliennes, ainsi que leur emprise au sol comme dans les airs ou en mer, les conséquences de leur implantation et de leur fonctionnement sur les espèces et les milieux sont vraisemblablement significatifs.

Malheureusement, les données requises à ce diagnostic manquent encore largement. Il est indispensable que des programmes de grande ampleur du suivi de la faune et de la flore, faisant appel aux technologies les plus avancées, soient entrepris avant l'implantation des centrales éoliennes offshore pour minimiser leurs effets et après pour en suivre l'impact.

Ref/ https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22_02_24_eoliennes.pdf

COMME CHAQUE ANNEE, LES GRUES SURVOLENT LE HAMEAU DES HOUYS.



PHOTO PRISE LE 28 MARS 2020, HAMEAU DES HOUYS, COURTEMPIERRE

LE HAMEAU DES HOUYS EST SITUE à 800 METRES DU MAT DE MESURE DES VENTS IMPLANTE AU CENTRE DU FUTUR PARC EOLIEN.

Hauteur du passage supposé 80 à 120 mètres d'altitude

**VOL ASCENCIONNEL AU DESSUS DU HAMEAU DES HOUYS
24 février 2020**

Les grues profitent du courant chaud très souvent présent par temps calme.

Ce courant ascendant se situe au point haut de la plaine de Courtempierre, au dessus du mat de contrôle des vents du projet éolien.



. Grands planeurs les grues profitent de ce courant ascendant qu'ils connaissent bien pour redécoller et se laissent porter, quelquefois pendant plus de 30 minutes, avant de reprendre de l'altitude et de poursuivre leur voyage. (attestation).

LES CIGOGNES AU PIED DU MAT DE CONTRÔLE DES VENTS A COURTEMPIERRE



Photos prises le 19 avril 2021

Photo prise le 6 septembre 2019 à 08h15, champs dit « Les Renards », commune de Treilles en Gâtinais.



Regroupement de cigognes, le 14/02/2022, Le Grand Chénery, commune de Corbeilles en Gâtinais.



Regroupement CIGOGNES
CORBEILLES 45 "Le Grand Chénery"
14/02/2022

V/Réf. : 09592619359902

N/Réf. : 19-04cddba3

Interlocuteur : C. BARROT

Objet : Confirmation de coupure d'électricité

Blois, le 8 mars 2019

Monsieur,

Vous nous avez sollicités afin d'obtenir une confirmation sur l'origine d'une coupure de fourniture d'électricité survenue en aout 2013. Vous nous informiez être actuellement en préparation d'un dossier sur les oiseaux migrateurs.

Pour faire valoir ce que de droit, Enedis, en sa qualité de gestionnaire et exploitant des réseaux publics de distribution d'électricité, confirme la coupure suivante :

Point De Livraison 09592619359902 sis : 1 Egrefin – 45490 GONDREVILLE

- Coupure le 26 aout 2013 vers 17h00 à la suite d'une cigogne dans les câbles électriques du réseau 230/400 volts.

Cette interruption de fourniture n'a pas pu engendrer de dommages aux appareils.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette confirmation ne représente pas une reconnaissance de responsabilité. La fourniture d'électricité ayant été affectée pour des raisons accidentelles sans faute de la part d'Enedis, la responsabilité du Distributeur ne saurait être engagée.

Nous restons à votre disposition au 09 69 32 18 73 pour tout complément d'informations et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Service Clients d'Enedis



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Le client choisit librement son fournisseur d'énergie. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en écrivant à l'adresse ci-dessus.

Direction régionale Centre
Enedis Service Clients
BP 2048
37020 TOURS CEDEX 1
enedis.fr

Particulier : 09-69-32-18-73
Professionnel : 09-69-32-18-74

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis – Tour Enedis – 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



LES ETUDES D'IMPACTS SUR LES OISEAUX

MENEES PAR LES PROMOTEURS.

Etude CREXECO

Les différentes attestations des résidents, exploitants agricoles, certains étant nés à Courtempierre et notamment né et résidant toujours au hameau des Houys (garde chasse Mr Michout attestation N° 1) s'affirment en faux face aux allégations présentées par les promoteurs.

Les promoteurs du projet éolien de Courtempierre, Treilles en Gâtinais, Gondreville la Franche, les sociétés INTERVENT et VSB ont présenté, à la demande des habitants des villages impactés par le projet, l'étude qu'ils ont confiée au bureau d'études CREXECO.

Monsieur Laurent Demongin a présenté les résultats de cette étude le 19/2/2020 à la population.

Cette lourde étude, que l'on retrouve systématiquement dans plusieurs dossiers éoliens, dans des présentations plus ou moins identiques donnant par le poids de ses pages un à priori de sérieux, **n'évoque aucun passage de grues et de cigognes.**

**Une seule ligne dans leur rapport de 25 pages intitulé
Etats initiaux des études
Etat initial : oiseaux**

Ils affirment :

Oiseaux migrateurs :

« Les effectifs sont extrêmement faibles quelle que soit la date de l'inventaire ».

LES ÉTATS INITIAUX DES ÉTUDES

Etat initial naturaliste : Oiseaux

Mode d'utilisation de la zone du projet (ZIP) par les oiseaux

- **Oiseaux nicheurs :**

La **diversité** des oiseaux nicheurs est **assez faible avec 38 espèces recensées** dont seulement 7 se reproduire dans les cultures

Seulement 3 espèces patrimoniales se reproduisent dans la ZIP (*Linotte mélodieuse, Œdicnème Tourterelle des bois*).

Le Busard Saint-Martin y est régulier toute l'année et pourrait y nicher. Ceci est le résultat de la **diversité des habitats présents dans la ZIP** (grande culture) et de la **pauvreté écologique habitats**.

- **Oiseaux migrateurs :**

Les effectifs sont extrêmement faibles quelle que soit la date de l'inventaire.

- **Oiseaux hivernants :**

La diversité en cette saison est moyenne, 36 espèces dans la ZIP
Les diversités et densités locales des rapaces hivernants sont faibles

CONCLUSIONS

Il ressort de cet exposé :

Que l'étude proposée par le dossier promoteur est une étude bâclée n'ayant recherché auprès de la population locale aucun indice concernant la vie aviaire dans le secteur immédiat des futures éoliennes.

Que la zone plus large (2km) de l'environnement des futures éoliennes n'a fait l'objet d'aucune attention particulière (couloir des rivières le Fusain et Petit Fusain).

Que le schéma régional éolien étudié par les instances de l'état précise que cette zone est incompatible avec l'érection d'éoliennes.

Madame ou Monsieur l'enquêteur public n'aura aucune difficulté à juger le projet éolien proposé sur les communes de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville la Franche, incompatible avec les exigences écologiques et environnementales en vigueur.

NOTA : Ce dossier sera présenté à Madame ou Monsieur l'enquêteur public lors de l'enquête ICPE diligentée par Madame ou Monsieur le Préfet du Loiret accompagné des attestations justifiant cette étude.

Le présent dossier destiné à l'information de nos adhérents sur les actions engagées par l'association contre le projet éolien a été expurgé de ces attestations pour des motifs de confidentialité.